



Colloque

Compte rendu de réunion

<u>Objet de la réunion</u> - La nouvelle gouvernance (vote direct des clubs, comités et ligues dans les Assemblées générales fédérales) - La féminisation du sport billard et parité dans le comité directeur fédéral pour l'olympiade 2025-2028 - La professionnalisation du sport billard et de ses structures - La coopération entre les différentes strates de la fédération et ses clubs	<u>Date de rédaction</u> 21/12/2023
<u>Date / heure de début / durée</u> 09 décembre 2023 de 14h à 18h et 10 décembre de 09h à 12h00	<u>Rédacteurs</u> Véronique Cardineau Serge Lecroart
<u>Lieu</u> Orléans (Novotel)	<u>Nom du fichier</u> Colloque_2023_12_09.pdf
<u>Participants</u> Voir fiches émargement	<u>Destinataires (A:)</u> Comité directeur DTN Secrétariat fédéral Ligues Comités départementaux Clubs

Compte rendu

Propos liminaire du Président

Le président accueille les participants, dirigeants de ligues, comités départementaux et clubs et remercie la ligue du Centre Val de Loire notamment son président Yves Tournier pour avoir contribué à l'organisation de ce colloque.

Ce colloque avait été programmé dans un premier temps à Rouen mais pour des questions logistiques, cela n'a pas pu être possible.

Jean-Paul Sinanian souligne que la première assemblée générale de son mandat s'est déroulée dans ce même hôtel en juin 2013.

Depuis 10 ans, l'analyse démontre que la Fédération est mieux structurée et le niveau des licences atteint des records.

Cependant, beaucoup de travail reste encore à fournir. Ce colloque marque le début d'une nouvelle ère avec la fin des Assemblées générales en présentiel.

Ce type de rendez-vous sera nécessaire afin de mieux fonctionner et coordonner nos actions au niveau des différentes strates de la Fédération.

Un défi nous attend sur la parité des dirigeants, il faut réfléchir ensemble comment réussir cet objectif pour décembre 2024.

Pour gagner en efficacité et avec le manque cruel de bénévoles, le président souhaite accélérer la professionnalisation. Il faut se donner les moyens de nos objectifs.

Nouvelle gouvernance (vote direct des clubs, comités et ligues dans les Assemblées générales fédérales)

Serge Lecroart, président de la commission administrative, dresse un bref historique sur la mise à jour des statuts de la Fédération conformément à la loi 2022-296 visant à démocratiser le sport. Ces textes ont été adoptés le 20/06 lors de l'Assemblée générale à Valence.

Les organes déconcentrés doivent maintenant adapter leurs textes en conformité avec la nouvelle loi et en harmonie avec les textes fédéraux.

Il s'agit notamment pour 2028 d'instaurer la parité dans les instances dirigeantes, respecter le nombre de mandats des présidents (limités à 3 – tolérance pour un 4^{ème} mandat).

La commission administrative a travaillé sur une nouvelle rédaction des statuts types de ligues : suppression de l'énumération des comités départementaux, ajout des membres partenaires dans la composition du collège électoral, suppression des délégués de ligues au profit des présidents de ligues, présidents de comités départementaux et présidents de clubs.

La nouvelle rédaction permet maintenant à un prestataire de service de se présenter à l'élection du Comité directeur. Toutefois, faisant suite à la réunion du Comité directeur du matin même, il a été décidé d'ajouter au règlement intérieur une phrase spécifiant que ces derniers ne participeront pas aux débats et doivent se retirer de la salle.

Une question est posée sur le cumul de responsabilité. Comment cela se passe-t-il lorsqu'un président de club est également président d'un comité départemental ? La personne s'exprimera deux fois avec une pondération de voix différente selon la structure qu'elle représente.

Hervé Rabault pour la Bretagne souhaiterait réduire le nombre de 5 membres pour un comité directeur de département. Serge Lecroart pense qu'il s'agit d'un minimum à respecter parce que réduire à 3 pose problème pour les décisions lorsqu'il y a des absences.

De même, Hervé demande s'il est possible de réduire le nombre de réunions de comité directeur de ligue à 2 plutôt que 3.

Il interroge ensuite sur la signification, dans les textes, de la solidarité entre ligues. Serge Lecroart rappelle que ce paragraphe explicite la notion de complémentarité entre les différentes strates de la fédération qui est évoquée dans le préambule du texte.

Quelqu'un demande si le président peut donner mandat à une autre personne pour le vote. La réponse est oui mais le vote électronique s'organise sur 10 jours donc normalement, sauf cas exceptionnel, le président devrait être en capacité de voter.

Au niveau du nombre de mandats des présidents, il est répondu qu'il s'agit de mandats consécutifs.

Concernant la parité, il n'y a pas d'autre choix que de respecter la loi, il faut trouver autant de femmes que d'hommes.

Serge Lecroart rappelle les échéances pour 2024 avec l'organisation de deux assemblées, l'une en janvier qui concernera l'approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 et l'adoption du règlement financier et l'autre en décembre concernant l'élection des membres du Comité directeur fédéral et l'adoption du budget prévisionnel 2024/2025.

Il précise que les 36 personnes élues au Comité directeur devront se réunir pour présenter un ou des candidats à la présidence et un nouveau vote électronique sera organisé.

Régis Valière souligne que, implicitement, il ne sera donc pas possible d'augmenter le tarif de la licence pour 2024/2025 puisque c'est l'Assemblée qui décide de cette augmentation et que la saison sera commencée.

Le président de la commission administrative précise qu'un appel d'offres a été effectué pour choisir le prestataire pour le vote électronique. Quatre sociétés ont répondu, les tarifs s'échelonnent entre 5 600 € et 9 700 €. C'est la société qui a déjà travaillé avec nous pendant le Covid en 2020 Legavote, qui a été choisie (la moins chère et celle ayant prouvé son efficacité).

Il partage enfin le calendrier pour la première échéance de janvier avec l'envoi des documents vers le collège électoral le 21/12, le début des votes le 22/01, la clôture le 31/01 et l'annonce des résultats le 01/02.

Un clip vidéo est diffusé pour encourager les dirigeants à voter lors des assemblées générales.

La féminisation du sport billard et la parité dans le comité directeur fédéral pour l'olympiade 2025-2028

Alberto Casale présente l'état actuel des licenciées féminines soit 9.2 %. Il fait part de la proportion de dirigeantes au niveau des ligues, comités et clubs aux postes de présidente, secrétaire et trésorière, respectivement 14%, 16% et 11%.

Alexandre Moragues, en charge de la communication, rappelle que la journée européenne du sport féminin se déroule le 24/01. La FFBillard a choisi de faire durer cette opération sur 24 jours (du 24/01 au 17/02).

Il présente le concept : les clubs proposeront plusieurs activités pour le public féminin avec pour objectif de faire découvrir notre sport aux femmes entre amies, seules ou en famille. Une page a été créée sur le site avec des portraits de femmes, joueuses ou dirigeantes. Les clubs peuvent s'inscrire à l'opération en décrivant l'activité proposée.

Il met à disposition un kit de communication digitale, des posters et flyers à imprimer. Le kit de communication et le guide d'animation sont quant à eux toujours disponibles.

Un dirigeant aurait souhaité que la licence soit prise en charge par la Fédération. Il faut savoir que les licences féminines entrent dans le calcul pour obtenir la prime reboost.

Sur la féminisation des instances dirigeantes, il est suggéré que chaque ligue puisse présenter une candidate aux élections fédérales. Une autre idée émerge, demander à une dirigeante de recruter une autre femme.

La ligue Auvergne Rhône Alpes planifie d'organiser une visio avec les 140 licenciées de la ligue.

La professionnalisation du sport billard et de ses structures

Deborah Tesi, chargée de mission emploi au CROS Centre-Val de Loire, intervient sur ce sujet. Dans un premier temps, elle rappelle qu'il est impératif d'avoir un projet et de définir à quel besoin répond l'embauche d'un salarié.

Elle présente les différentes aides financières possibles. Certaines sont liées à la personne (personnes en situation de handicap, seniors, chômeurs de longue durée), d'autres au poste (DRAJES-ANS) (voir ppt).

Elle cite les différents acteurs à contacter. Certaines aides sont spécifiques à une région, il faut se renseigner sur ce qui existe au niveau local.

En exemple, la ligue de squash en région Centre-Val de Loire s'est lancée dans l'aventure en 2012 en créant un poste d'agent de développement. Ils ont bénéficié du dispositif « cap'asso » et de la subvention de l'ANS emploi. Avec des fonds propres de 15 000 €, ils ont réussi au bout de 2 ans à doubler leurs effectifs. Le poste est maintenant pérennisé et toutes les ligues de cette fédération disposent maintenant d'un emploi.

Au niveau des ligues, les emplois doivent être prioritairement des agents de développement. Au niveau des clubs, il s'agit principalement d'éducateurs sportifs.

Elle cite « impact emploi » qui apporte une aide pour la gestion des bulletins de salaire, « France active » qui permet d'obtenir des prêts à taux 0.

Un congressiste pose la question des locaux pour accueillir le salarié. On peut mixer du télétravail et des locaux partagés (maison des associations, mairies, espaces coworking).

Certains sont sceptiques et craignent que le recrutement ne donne pas satisfaction. Deborah Tesi rappelle que c'est le poste qui est pérennisé pas le salarié. On peut rompre un contrat et embaucher une nouvelle personne le cas échéant.

Pierre Reynaert fait part de l'expérience menée dans les Hauts de France avec un emploi partagé avec la FFBillard. Jean-François Florent est mis à disposition par la FFBillard une journée par semaine. Le modèle n'est pas transposable car ce sont les ligues qui doivent être « employeur » afin de pouvoir bénéficier des subventions.

Eric Dorizon intervient sur son expérience dans les Pays de la Loire en tant que coordonnateur ETR. Il rappelle le rôle de l'ETR avec le suivi et l'accompagnement des clubs, la formation des encadrants et l'accès à la pratique de haut niveau. Il apprécie la richesse des échanges dans les clubs, il est impératif de se rendre sur le terrain.

Il regrette toutefois le peu de techniciens formés. Il faut plus de structuration. Les élus ont besoin d'être relayés dans leur action au quotidien.

Eric Vaquier intervient ensuite concernant l'ETR du Centre-Val de Loire. Il insiste sur l'importance que le formateur et le coordonnateur soient pédagogues.

Yves Tournier annonce que la création d'un poste de permanent a été validée par le Comité directeur de la ligue. Il sera financé par les fonds propres, des aides et du mécénat.

La fiche de poste pourra être partagée avec les autres ligues.

Reprise des échanges le dimanche matin :

La coopération entre les différentes strates de la fédération et ses clubs

Serge Lecroart présente un diaporama sur les différentes interactions entre l'Etat, la FFB, les ligues, les comités et les clubs. Il faut bien définir les périmètres d'actions de chaque strate.

Un effort reste à produire pour clarifier le cadre.

A ce jour, une dizaine de ligues disposent d'une convention ETR. Il faut réfléchir à une convention qui définirait un cadre de coopération sur un certain nombre de sujets.

Marc Massé intervient sur les conventions ETR en précisant qu'il y a deux volets : la performance qui concerne la détection et la formation et le développement sur l'accompagnement des clubs.

Un avenant annuel définit le plan d'actions pour la saison ce qui déclenche un soutien financier de la FFBillard.

Il souligne que les moyens à mobiliser sont disparates d'une ligue à l'autre.

Concernant la formation, il faut bien définir le rôle de chacun :

- la FFBillard se charge de former les encadrants. Elle définit le programme des formations et publie le calendrier.
- les ligues doivent programmer les stages et informer les comités départementaux et les clubs.
- les comités et clubs doivent diffuser l'information auprès des licenciés

Il semble nécessaire de travailler sur des sujets de fonds en organisant des visioconférences régulières en conviant les différentes structures.

Au sujet des clubs, le DTN souligne qu'il y a plusieurs axes stratégiques de développement possibles :

- ✓ Accompagner les clubs existants pour les rendre plus efficaces dans le recrutement et la fidélisation
- ✓ Fédérer les clubs non affiliés aujourd'hui
- ✓ Créer des clubs

Jean-Paul Sinanian intervient et juge nécessaire de programmer un nouveau colloque en juin dans une autre région afin de pouvoir partager les idées et écrire le projet fédéral en coopération.

Alexandre Moragues reprend la parole sur la communication. Il rappelle rapidement l'existant à savoir le site fédéral, la page facebook, le compte instagram, les e-mailings.

Il propose un blog de discussion accessible avec identifiant et mot de passe. Les réactions sont mitigées, cela nécessite un modérateur. Certains n'oseront pas intervenir.

Alexandre présente l'outil Loom qui permet de faire une présentation dynamique avec la vidéo de l'intervenant sur la page d'information. Il est possible de créer gratuitement 25 vidéos. Les structures peuvent s'emparer de cet outil en créant un compte.

Il interroge l'assistance sur ce qu'ils souhaiteraient pour que la communication soit améliorée.

Certains communiquent via whatsapp mais cet outil ne peut concerner qu'un groupe restreint de personnes sinon c'est très vite désagréable avec les multiples échanges.

Ce qui serait intéressant c'est d'avoir des notifications lorsqu'une nouvelle publication est disponible sur le site.

Au niveau de la newsletter, il est réclamé davantage de comptes rendus de travaux des commissions plutôt que des rapports de compétitions.

Il serait souhaitable également d'avoir des pages d'exercices techniques comme il y avait dans la revue papier.

Afin d'attirer les jeunes, il serait intéressant de créer un compte tik tok.

Jean-Paul Sinanian reprend la parole pour citer le palmarès international avec les médailles obtenues :

- Médaille d'argent pour Kevin Tran au championnat du monde Artistique
- Médaille de bronze pour Benoît Nadjar au championnat d'Europe Américain seniors

- Médaille d'argent pour l'équipe féminine au championnat d'Europe Américain ladies
- Médaille d'or pour l'équipe féminine au championnat d'Europe Blackball
- Médaille d'or pour l'équipe U23 au championnat d'Europe Blackball
- Médaille d'or pour l'équipe double handi au championnat d'Europe Blackball
- Médaille de bronze pour Alexis Klinka au championnat d'Europe Blackball U23
- Médaille de bronze pour Anaïs Dehan au championnat d'Europe Blackball féminine
- Médaille de bronze pour l'équipe U15 au championnat d'Europe Blackball
- Médaille de bronze pour l'équipe + 40 ans au championnat d'Europe Blackball
- Médaille de bronze pour l'équipe + 50 ans au championnat d'Europe Blackball
- Médaille de bronze pour l'équipe hommes au championnat d'Europe Blackball

Une question est posée sur le rapprochement avec la FBEP. Marc Massé explique qu'une réunion a eu lieu dans la ligue Bourgogne Franche Comté avec les dirigeants FBEP et FFBillard. Il va falloir organiser ce type de réunion dans toutes les autres ligues.

On indiquera la liste des dirigeants FBEP aux dirigeants sportifs de nos ligues pour qu'ils prennent contact.

La consigne est d'intégrer les candidatures des bénévoles pour les élections régionales.

Franck Jesbac précise qu'en Bourgogne Franche Comté, David Stutz, élu FBEP a été coopté au comité de la ligue.

Un groupe de travail se réunira prochainement pour réfléchir sur l'ajout d'un nouveau mode de jeu : le 8 pool puisqu'il s'agit d'une règle de jeu différente.

La FBEP adhère également à une autre structure internationale, il faut donc réfléchir à cette possibilité d'adhésion et organiser des sélections internationales selon le mode de jeu.

Une question est posée sur les joueurs isolés, c'est-à-dire un joueur qui voudrait pratiquer le snooker ou l'américain alors que sa ligue n'est pas structurée pour l'organisation des compétitions de la discipline. Il faudrait un accord de toutes les ligues pour l'acceptation d'un joueur extérieur au territoire.

Au niveau des formations, on peut bien évidemment accepter des joueurs extérieurs à la ligue organisatrice.

Jean-Paul Sinanian clôture les débats en remerciant les participants et en renouvelant son souhait de reproduire cette expérience qui permet le partage entre tous. Il souhaite par ailleurs d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFBillard



Serge LECROART
Secrétaire général

